



Congrès National des Prêtres-Adorateurs

Précieuse Faveur du Saint-Père

Un câblogramme envoyé du Vatican à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal, par le Cardinal Secrétaire d'Etat apporte l'heureuse nouvelle que le Saint-Père, désirant montrer une fois de plus l'intérêt tout particulier qu'il porte au prochain Congrès national des Prêtres-Adorateurs, daigne lui concéder les mêmes indulgences et privilèges qu'aux Congrès eucharistiques internationaux.

Les privilèges concédés à ces derniers Congrès en vertu des Lettres apostoliques du 28 Février 1905 sont les suivants:

1) Indulgence plénière, aux conditions ordinaires, à gagner une fois durant le congrès; une indulgence de sept ans et sept quarantaines pour une visite au Très Saint Sacrement.

2) La Bénédiction apostolique avec indulgence plénière donnée par l'Evêque-officiant, au nom du Pape, à la suite de la Messe votive solennelle de la très sainte Eucharistie.

A ces deux privilèges, le Saint-Père daigne ajouter, pour les prêtres congressistes, celui de pouvoir célébrer pendant le Congrès la messe votive du Très Saint Sacrement.

Voici, le texte du câblogramme:

Rome, 17 Juin 1915.

A Sa Grandeur Mgr Bruchési,

Archevêque de Montréal, Canada.

Le Saint Père a daigné accorder pour le prochain Congrès sacerdotal eucharistique de Montréal les indulgences et privilèges concédés par les Lettres apostoliques du 28 Février 1905, et aux prêtres qui prendront part à ce Congrès la faculté de célébrer la Messe votive du Très Saint Sacrement.

CARD. GASPARRI.